

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1891.

Crédit spécial de 4,000,000 de francs, ouvert au Ministère de la Guerre, pour
la construction des ouvrages de fortification de la Meuse.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1890 a alloué au Département de la Guerre un crédit de 12,000,000 de francs pour les travaux de construction des ouvrages de fortification de la Meuse.

Par suite de l'impulsion que ces travaux ont reçu depuis, le crédit précité est absorbé et il est indispensable que de nouvelles ressources soient mises à la disposition du Département de la Guerre, en attendant le vote par la Législature du Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1891.

J'ai l'honneur, Messieurs, de présenter à la Chambre le projet de loi relatif à l'allocation d'un crédit extraordinaire de 4,000,000 de francs, à valoir sur celui qui sera porté au Budget précité.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

PROJET DE LOI.

 Léopold II,

ROI DES BELGES.

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Un crédit extraordinaire de 4,000,000 de francs, à valoir sur le crédit qui sera porté pour le même objet au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1891, est ouvert au Ministère de la Guerre pour payer les dépenses relatives aux travaux de construction des ouvrages de fortification de la Meuse.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert, soit par les ressources déjà créées relativement à des crédits extraordinaires annulés, soit au moyen de bonis laissés par les budgets ordinaires, soit par l'emprunt.

Donné à Laeken, le 12 mai 1891.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.
